Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe Office de tourisme– Budget primitif 2025

Rapporteur : Patrick RIEHL
N°CC2024-239

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**70**
Nombre de pouvoirs	**14**
Votants	**84**
Secrétaire de séance : François CENIER	

L'an 2024, le 16 décembre le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 10 décembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Annie STEPHO (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; M. François FOUGEROL

(SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; Mme Danielle TOMIC (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ;M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ;Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) M. Nelson FONSECA (DREUX) ;Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ;Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) donne pouvoir à M. François CENIER (GARANCIERES EN DROUAIS) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) donne pouvoir à M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) donne pouvoir à M. PIERRE LEPORTIER (EZY-SUR-EURE) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERÊTS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERÊTS) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET).

Il a été exposé que,

Le budget primitif 2025 du budget annexe Office de tourisme s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **605 960 €** en section de fonctionnement ;
- **88 655 €** en section d'investissement.

Cela représente **un total de 694 615 €**, qui se répartit comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		**Recettes**	
Réelles	589 096	Réelles	600 000
Ordre	16 864	Ordre	5 960
TOTAL	**605 960**	**TOTAL**	**605 960**

INVESTISSEMENT

Dépenses		**Recettes**	
Réelles	82 695	Réelles	71 791
Ordre	5 960	Ordre	16 864
TOTAL	**88 655**	**TOTAL**	**88 655**

Les opérations d'ordre consistent en :

- l'amortissement des biens (16 864 € - Dépense de fonctionnement/Recette d'investissement) ;
- l'amortissement des subventions (5 960 € - Recette de fonctionnement/Dépense d'investissement).

Ces opérations, à la différence des opérations réelles, n'impactent pas la trésorerie. Leur solde net constitue l'autofinancement qui vient financer au moins le remboursement du capital de la dette.

1. Dépenses et recettes réelles de **fonctionnement**

Elles se répartissent comment suit :

		BUDGET PRIMITIF 2024	BUDGET PRIMITIF 2025
DEPENSES REELLES			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	103 685	133 391
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	424 050	418 265
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	28 000	35 000
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 200	1 837
66	CHARGES FINANCIERES	155	103
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500	500
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	0
Total dépenses réelles		**557 590**	**589 096**
RECETTES REELLES			
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	34 000	0
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	15 000	17 000
73	IMPOTS ET TAXES		
731	FISCALITE LOCALE	270 319	315 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	250 000	268 000
Total recettes réelles		**569 319**	**600 000**

L'Office de Tourisme continue activement de déployer sa jeune signature touristique, Nature Royale, qui arbore l'image d'une stratégie portée sur le développement des innombrables richesses touristiques et de la notoriété du Pays de Dreux. En outre, la stratégie touristique encourage le développement de nouvelles démarches innovantes et durables, en phase avec les attentes des touristes d'aujourd'hui et de demain.

Cette proposition de budget primitif pour l'année 2025, reprend, en plus des besoins essentiels au bon fonctionnement de la structure, la mise en place de nouveaux projets ainsi que l'intégration de nouvelles gestions. Et ce, toujours dans l'objectif d'assurer au mieux la promotion touristique des 81 communes du territoire.

A l'instar du budget annexe Atelier à spectacle, **le budget annexe Office de tourisme bénéficie d'une subvention d'équilibre du budget principal.** Son montant prévisionnel pour 2025 sera de 268 000 euros. Pour rappel, le montant 2024 était de 250 000 euros : cela représente une légère augmentation étant donné que l'Office de Tourisme reprend, à compter de 2025, la gestion et la promotion du volet touristique de la Maison des Espaces Naturels (l'accueil touristique, la promotion, la communication, les événements, ainsi que l'animation du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles).

La taxe de séjour, payée aux hébergeurs qui la reversent ensuite à l'Agglo, est intégralement perçue par le budget Office de Tourisme. Elle est affectée aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique du territoire. Pour les hébergements situés en Eure- et-Loir, le Département a institué une taxe additionnelle qui s'ajoute à la taxe de séjour. Sur le montant qu'elle perçoit au titre de la taxe de séjour, l'Agglo doit donc reverser au Département la part lui revenant (10%).
Le montant de la recette de la taxe de séjour ne cesse de s'accroître d'année en année, grâce à une augmentation de la fréquentation touristique et à l'installation de nouvelles offres hôtelières attrayantes sur le territoire. Elle est passée de 249 122€ en 2022 à 279 112€ en 2023 (taxe prélevée + reversement des plateformes de réservations en ligne).
Au vu de ces éléments, après avoir constaté un bon début de saison 2024 et si l'on se tient à cette croissance constante, un montant de 315 000€ est inscrit pour l'année 2025.

Les produits des services et du domaine et ventes diverses sont revus légèrement à la hausse en 2025 pour tenir compte de la réalité des recettes passées.

2. Dépenses et recettes réelles d'**investissement**

Elles se répartissent comme suit :

		BUDGET PRIMITIF 2024	**BUDGET PRIMITIF 2025**
DEPENSES REELLES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 000	1 045
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 219	81 650
Total dépenses réelles		**12 219**	**82 695**
RECETTES REELLES			
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	490	500
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	71 291
Total recettes réelles		**490**	**71 791**

Les **dépenses réelles d'investissement 2025** s'élèvent à 82 695 euros et se répartissent ainsi :
- remboursement du capital de la dette : 1 045 € ;
- investissements réels pour un montant de 81 650 euros pour l'acquisition de matériel de bureau et informatique ainsi que pour l'achat d'un « Truck'info », un camion aménagé et floqué à l'effigie « Nature Royale » permettant ainsi à l'OT de proposer un accueil aux 4 coins du Pays de Dreux, là où se trouve le flux touristique, lors d'événements d'envergure, mais également dans des sites touristiques à forte fréquentation hors territoire pour gagner en visibilité et en notoriété.

Ces dépenses sont financées par des **recettes réelles d'investissement** de F.C.T.V.A ainsi que par un emprunt d'équilibre.

VU *le code général des collectivités territoriales ;*
VU *l'instructions budgétaires et comptables M4, M57 ;*
VU la délibération *n°2024-197 du conseil communautaire du 25 novembre 2024 portant débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025 du budget de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
VU *le rapport de synthèse et les annexes du budget,*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget primitif 2025 du budget annexe Office de tourisme arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes exposées ci-dessus;
ARTICLE 2 : DELEGUE au Président la faculté de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 20/12/2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 20/12/2024**  **Gérard SOURISSEAU** **Président** **François CENIER** **Secrétaire de séance**